

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Octobre 2007

232x07

### CENTRES AERES TARIFS

Par délibération du 30 Novembre 2006, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables par enfant fréquentant les centres aérés de la commune comme ci-après:

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
1 Jour	6,00 €	10,60 €
½ journée	3,00 €	5,30 €

Pour tenir compte d'une part, de l'évolution des prix depuis cette décision et d'autre part du coût de fonctionnement de ce service, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter la participation des familles, et de proposer un tarif spécial pour les familles dont les enfants bénéficient d'un PAI préconisant un panier repas .

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables dans les centres aérés à compter du 7 Janvier 2008

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
1 Jour	6,10 €	10, 80 €
½ Journée	3,05 €	5, 40 €
Avec panier repas	5,10€	9,80 €

- PRECISE que l'accès aux équipements des personnes domiciliées hors de la commune ne sera autorisé que dans la limite des places disponibles.
- PRECISE que la recette sera constatée à l'article 7066 du budget de la ville
- SE PRONONCE comme suit:  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 31 octobre 2007  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER